

PRIX DE VENTE

Le prix de vente est fixé à minimum *(en chiffres et en lettres)* :

avec un prix de départ de *(en chiffres et en lettres)* :

Le prix de vente fixé ci-dessus ☐ inclut / ☐ n'inclut pas la rémunération du Mandataire.

Aucun changement de prix ne sera décidé par le Mandataire sans l'accord exprès et écrit du Mandant.

